

Revue générale de droit



Benoît DUPUIS, *Particularités fiscales lors de l'aliénation de biens par un non-résident*, 2^e éd., Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2003, 20 pages, ISBN 978-2-89127-909-3

Claude LAFERRIÈRE, *Five Essays on U.S. National Security Law*, Wilson & Lafleur, 2009, 136 pages, ISBN 978-2-89127-895-9

Layne Hellrung

Volume 41, numéro 1, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026953ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026953ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hellrung, L. (2011). Compte rendu de [Benoît DUPUIS, *Particularités fiscales lors de l'aliénation de biens par un non-résident*, 2^e éd., Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2003, 20 pages, ISBN 978-2-89127-909-3 / Claude LAFERRIÈRE, *Five Essays on U.S. National Security Law*, Wilson & Lafleur, 2009, 136 pages, ISBN 978-2-89127-895-9]. *Revue générale de droit*, 41(1), 317–319.
<https://doi.org/10.7202/1026953ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2011

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

NOTULES

Benoît DUPUIS, *Particularités fiscales lors de l'aliénation de biens par un non-résident*, 2^e éd., Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2003, 20 pages, ISBN 978-2-89127-909-3.

Cette seconde édition du texte, rédigée et mise à jour jusqu'à 2008 par le notaire Benoît Dupuis, traite des conséquences fiscales de l'aliénation de biens par un non-résident canadien. Plus précisément, ce court texte, comportant une vingtaine de pages, vise à faire l'analyse des règles fiscales particulières imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c. 1 (5^e suppl.)) et la *Loi sur les impôts* (L.R.Q. c. I-3) encadrant l'aliénation de certains types de biens par un non-résident.

Lorsqu'un non-résident canadien aliène un bien ayant des facteurs de rattachement au Canada, des règles fiscales spécifiques peuvent s'appliquer, obligeant ainsi cette personne à obtenir un certificat de conformité de l'autorité fiscale compétente et à possiblement devoir déboursier un montant d'impôt. Ces règles ont pour but de faciliter la perception des impôts imputables au moment de l'aliénation du bien. Ce texte comporte trois divisions

principales : la première définit le concept de résidence tel qu'établi par les lois fiscales applicables, la deuxième énumère les biens assujettis aux règles de l'article 116 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la troisième précise quelle est la procédure d'obtention d'un certificat.

L'auteur traite sommairement de la notion de résidence, qui est le critère principal d'assujettissement à ces règles. Il nous explique que cette notion est définie dans la jurisprudence et qu'il faut considérer les faits et circonstances propres à chaque cas. L'auteur se limite donc à exposer de façon générale le cas de l'individu, de la société, de la société de personnes, ainsi que celui de la fiducie et de la succession. Par la suite, l'auteur fait état des divers types de biens qui sont soumis au processus d'obtention de certificat, lorsque ces derniers sont aliénés par un non-résident. Conformément à la loi, tous les biens canadiens imposables y sont soumis, sauf ceux qui sont expressément exclus par le texte de loi. Quand un bien exclu est aliéné, l'obtention d'un certificat n'est pas requise, l'acquéreur n'engageant pas sa responsabilité pour les impôts dus. Dans son ouvrage, Dupuis explique brièvement la notion de bien canadien imposable avant d'énumérer les biens qui sont spécifiquement

exclus du processus d'obtention de certificat par la loi, en tenant compte des amendements législatifs récents touchant les biens visés par un traité fiscal. En dernier lieu, l'auteur décrit la procédure d'obtention de certificat dans les trois circonstances possibles : le non-résident avise le ministre de la transaction avant l'aliénation du bien, le non-résident avise le ministre à l'intérieur d'un certain délai suivant la transaction, ou encore le bien est aliéné et aucun avis n'est donné aux autorités dans le délai postérieur.

En tenant compte de la mondialisation continue des marchés, il est fort probable, selon l'auteur, que les investisseurs étrangers seront de plus en plus nombreux à être attirés par les occasions d'affaires au Canada. Considérant les conséquences fiscales notables pour l'acquéreur du bien d'un non-résident canadien et les récents changements législatifs affectant certains biens, il incombe au praticien fiscaliste de bien maîtriser les règles applicables. En l'occurrence, ce livret constitue un excellent outil de base pour ce faire.

Layne HELLRUNG
Étudiant à la
Faculté de droit de
l'Université
d'Ottawa

Claude LAFERRIÈRE, *Five Essays on U.S. National Security Law*, Wilson & Lafleur, 2009, 136 pages, ISBN 978-2-89127-895-9.

Since September 11th, 2001 and in light of the ongoing "war on terror", "national security" has

become a central concern of both lawmakers and citizens of the United States of America. This book presents a collection of five essays on American national security law, written by the author during his time as a graduate student at Georgetown University Law Center. It aims to offer specific insight into complex issues such as: the sometimes "uncertain" relationship between the President and Congress, improving the effectiveness of the *Nuclear Non-Proliferation Treaty* (United Nations, S/RES/984 (1995)), the judicial oversight of intelligence, the threat of protectionism against international trade, and the leasing business as a potential threat to national security.

In the first essay, Laferrière examines the relationship between the powers of the President of the United States and Congress. More specifically, he examines the "uncertainty" regarding the President's powers over foreign affairs, namely national security, when confronted with a hostile or indifferent Congress. In the second essay, the author moves on to consider the non-proliferation initiative and the hypothetical legal ramifications of an underground nuclear explosion accomplished for the purpose of testing by a non-signatory of the treaty. The goal of this text is to develop a framework to encourage the non-members of the treaty to adhere to it, targeting namely Israel, Pakistan, India and North Korea. The author contends that the countries be allowed to sign on to the treaty without having to relinquish their nuclear arsenal,

under the strict condition that they oblige themselves not to increase their nuclear weapons reserves. The additional participation of these countries could have the effect according to the author of creating a customary rule, or *jus cogens* of international law barring the use of nuclear weapons. Lafférière then shifts his attention to the judiciary oversight of foreign intelligence. In the third essay, the author questions the independence of the federal judges sitting on the Foreign Intelligence Surveillance Court (FISC) to decide the cases heard before them. These hearings, held *in camera* and *ex parte* without notification to the affected party or their attorney, are designed to adjudicate as to whether the affected person should be subject to secret electronic surveillance. The author examines the British and Canadian responses to the same issues, concluding that the FISC maintains the necessary level of independence required for a judicial body. The fourth essay discusses the impact on national security of an inadvertent breach of the *North American Free Trade Accord* (Can. T.S. 1994, No. 2, 32 I.L.M. 289) (NAFTA) caused by the Byrd Amendment (H.R. 4461, 106th Congress, Pub. L. No. 106-387, 114 Stat. 1549, 1623 (2006)), an amendment, which was subsequently repealed, dealing with anti-dumping and countervailing measures. Furthermore, this essay addresses the inconsistencies between the agreement and both the domestic laws and the constitutions within both Canada and the United States respectively. In order to rectify these inconsistencies,

the author proposes attributing NAFTA the status of a treaty. Secondly, he proposes establishing a commercial court of arbitration governing disputes between any of the three countries party to the agreement. In his final essay, Lafférière examines why the leasing business should be viewed as a concern to both American and international lawmakers. Although little actual evidence exists, the author cites unnamed "repentant mobsters" as alleging that the leasing business acts a funnel for laundering the proceeds of organized crime. Given the lack of evidence on this point, Lafférière simply concludes that from a risk management perspective the implementation of a bar code system on both the leased goods as well as in the written lease contract could help minimize this potential (or actual) problem.

Summarily, lawyer Claude Lafférière presents an interesting series of essays which relate directly or indirectly to American national security law. In his concluding remarks, the author notes that one theme emerges from this collection of essays, namely the growing globalization and interdependence among nations to ensure their own national security. This book is mainly of academic interest, and can serve law students, researchers or lawyers as a basis for further reflection on any of these five very specific points of law.

Layne HELLRUNG
Student at the
Faculty of Law of the
University of
Ottawa